

Les terrasses couvertes vouées à disparaître

Grâce à elles, qu'il neige ou qu'il vente, on peut s'installer pour consommer à l'extérieur dans presque tous les bars et restaurants. Mais la Ville veut les remplacer, à partir du 1^{er} janvier 2020.

Le projet

« Ce n'est pas une mauvaise idée en soi mais je ne sais pas trop comment on va faire si on ne peut plus proposer des terrasses couvertes à nos clients », explique le patron de ce bar-resto du centre-ville de Rennes. D'ailleurs, hier, quelques clients prenaient un verre en fumant une cigarette sous son barnum protégeant des cordes qui tombaient.

Une charte avant l'été

« À partir du 1^{er} janvier 2020, il ne sera plus possible, pour les commerçants, d'installer de nouvelles terrasses couvertes, assure Marc Hervé, maire adjoint en charge du commerce. Nous allons d'ailleurs, avant l'été, publier une charte qui précisera les nouvelles modalités d'équipement des terrasses. »

Privilégier l'esthétique

Mais pourquoi cette volonté de la Ville ? « 2019 est l'année de livraison des nouveaux espaces publics après des années de travaux, poursuit l' élu. La place Sainte-Anne et la cité des Congrès, la place Saint-Germain, le quartier de la gare, le mail Mitterrand... Nous arrivons au bout de la métamorphose de la ville et l'on souhaite donner une nouvelle identité visuelle à ces endroits en privilégiant l'esthétique. Or les terrasses couvertes ne vont pas dans ce sens. »

Un avis partagé par Didier Le Bougeant, élu chargé du centre. « Dans certaines rues, c'est une succession de terrasses couvertes en plus ou moins bon état. Elles ne mettent



Les terrasses couvertes sont condamnées à disparaître du centre-ville de Rennes.

CRÉDIT PHOTO :

pas en valeur le patrimoine qui se trouve autour. » D'où leur volonté d'établir cette charte qui ne concernera pas moins de 500 commerces dans le centre-ville. Et c'est aussi dans cette optique que les élus ont mené, et vont continuer, des réunions de quartier avec les commerçants.

Les chauffages extérieurs interdits

« Par contre, cette charte ne revient pas sur la surface des terrasses et leur tarification », tient à préciser Didier Le Bougeant. Et outre d'imposer, dès le 1^{er} janvier prochain, la disparition des chauffages extérieurs, la

charte proposera des solutions alternatives.

« Par exemple, remplacer les terrasses couvertes par des parasols ou des Store Banne. Il n'est pas question non plus d'uniformiser toute la ville. Nous travaillons à une identité visuelle quartier par quartier avec plusieurs choix possibles de mobilier, de couleurs, de formes. » Tout comme l'ont déjà fait d'autres villes comme Lille, Tours, Bordeaux...

Et les commerçants qui possèdent déjà des terrasses couvertes ? « À partir du 1^{er} janvier, nous n'autorisons plus l'installation de nouveaux

barnums. Par contre, nous allons donner plus de temps aux commerçants pour s'équiper du matériel adéquat mentionné dans la charte », affirme Marc Hervé. Un délai d'un à deux ans, bien évidemment, libre au commerçant de se procurer ce matériel s'il le veut.

La Ville incite à choisir un fournisseur, mais pas un fournisseur. « Il y aura une charte générale s'appliquant à toutes les zones commerciales pour ne pas créer de différences entre les professionnels mais des cahiers spécifiques par quartier. De quoi changer la physionomie des zones commerciales de la ville », conclut Samuel M...